



Comité d'estuaire  
du 05 juin 2014 à Ambon

## Compte-rendu de la réunion

### Ordre du jour :

- **Élection du nouveau Président et des Vice-présidents du Comité d'estuaire**  
*Suite aux élections municipales, le collège des élus va élire un nouveau Président du Comité ainsi que cinq Vice-présidents, dont trois dédiés à des enjeux thématiques : « qualité de l'eau », « envasement », « communication-partage des données »)*
- **Accueil des nouveaux membres : présentation succincte du territoire et des projets en baie de Vilaine**  
*Une présentation succincte de la Baie de Vilaine (territoire, projets, acteurs) sera réalisée aux nouveaux membres du Comité d'estuaire qui auront été désignés suite aux élections municipales et à la validation de la charte d'organisation lors du Comité d'estuaire du 26 février dernier -Institution d'Aménagement de la Vilaine-*
- **Submersion marine : intégration des enjeux de submersion marine aux outils de prévention des inondations existants**  
*Le Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Vilaine a été validé fin 2012. Les actions liées aux submersions marines pourraient être ajoutées fin 2015 lors de la révision à mi-parcours du PAPI à condition d'être conformes aux critères de labellisation du PAPI. A partir d'une première analyse des enjeux liés à la submersion marine en baie de Vilaine, une méthode de travail sera proposée afin d'identifier les actions liées à la submersion marine et de les intégrer éventuellement dans le PAPI du bassin de la Vilaine 2012/2018 -Institution d'Aménagement de la Vilaine-*
- **Questions diverses**  
*Propositions d'amendements de la charte d'organisation, dragages estivaux dans le port de Trébiguier, inventaires des cours d'eau sur le St Eloi, planning de concertation pour le diagnostic de la baie de Vilaine*

### Étaient présents :

#### ■ Membres :

Jean-Pierre ALLENOU	IFREMER à la Trinité
Bernard AUDRAN	Maire d'Ambon et Vice-président du SIAGM
Guy BECHAUX	Association Nautique de Foleux
Colette BENOIT	Maire-Adjointe de Marzan
Jean-Paul BENON	SPL – Compagnie des Ports du Morbihan
Mathieu BOURGEOIS	CAP Atlantique
Daniel BOURZEIX	Maire de la Roche Bernard
Patrick BROSSAUD	Maire de Saint-Molf
Roger-Yvan CADRO	Président de l'Association Nautique de Foleux
Romain CHAUVIERE	Conseil Général du Morbihan
Muriel CLERY	Conseillère municipale de Damgan
Jean-Jacques COLIN	Mairie de Férel
Jean CUDENNEC	Association « Eau et rivières de Bretagne »
Monique DANION	Conseillère Régionale de Bretagne
Philippe DOUILLARD	Représentant du groupement Futuroest / Impact et Environnement
Fabienne DUBOS	Maire-Adjointe à Ambon
Bénédicte DUPÉ	Représentante de l'Association « Entre Mès et Vilaine »
Marie-Annick DURAND	CAP Atlantique, Aménagement du Territoire, Suppléante de Mr BAUDRAIS
Françoise FONTMARTY	Maire de Férel
Lucas FOURTEAU	Chargé de mission CDPMEM 56
Patrick GAY	Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Nathalie GIRARD	Conseillère municipale de Camoël
Alain GUIHARD	Conseiller Général du Morbihan et Maire de Nivillac

Michel GUIHEUX	Vice-président du « CDBKLD »
André JACQUEMIN	Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Jean-Claude LEBAS	Maire-Adjoint de Penestin
Bruno LE BORGNE	1 <sup>er</sup> Vice-président d'Arc Sud Bretagne
Sylvie LEBOT	Association SEMAPHORE
Monique LE CLOIREC	Présidente « Terre et Mer » à Le Tour du Parc
Raphaëlla LE GOUVELLO	B.E Stermor
Bernard LE GUEN	Maire de Camoël
Alain LE GUENNEC	Président de l'Association « DSBV »
Daniel LEMOINE	Conseiller municipal de Mesquer
Denis LE RALLE	Maire de Marzan
Eric MAHE	Conseiller municipal de Surzur
Jean-Claude MENARD	Association Estuaires Loire-Vilaine
François MOUSSET	Maire du Tour du Parc
Michèle NADEAU	Maire de Surzur
Frédéric NICOLAZO	Syndicat conchylicole de la rivière de Pénerf
Lucien PERROCHON	Association des Plaisanciers du Port d'Arzal-Camoël
Marie-Roberte PERRON	Présidente de l'Association « Les Amis de Kervoyal »
Sophie PICHAVANT	DDTM du Morbihan
Hervé PONTHEUX	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Christophe PORCHER	Président Syndicat conchylicole de Penestin
James PORCHER	Pêcheur professionnel CDPMEM 56
Sylvie QUEINNEC	Association SEMAPHORE
Régine ROSSET	Maire de Billiers
Jean-Claude ROUÉ	Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique

■ *Personnel Institution d'Aménagement de la Vilaine :*

Jean-Luc JEGOU	Directeur Général des Services
Jean-Pierre ARRONDEAU	Directeur Général Adjoint et Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine
Flore SALAÛN	Chargée de mission Estuaire
Claire-Lise PERRONNEAU	Assistante du DGA et Secrétariat du SAGE Vilaine
Stéphanie WOIMANT	Ingénieure hydraulicienne
Aurore LE BRETON	Chargée de mission inventaires cours d'eau
Julia MARTIN	Stage de Master 2 : bactériologie de la Baie de la Vilaine

Étaient Excusés :

Jean-Claude BAUDRAIS, Maire de Penestin – Dominique BLANCHARD, Pêcheur professionnel CDPMEM 56 – Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan et Maire de Muzillac – Martine CAHAREL, Présidente de l'Association pour la Protection des marais salants du Mès – Daniel CHAILLOU, Marin IAV-EPTB Vilaine – Paul CHAINAIS, Maire de Piriac – Etienne DERVIEUX, Association « Eau et rivières de Bretagne » - Mr le Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées – David FOURNIER, Mission Interservices de l'Eau du Morbihan – Marie-Andrée GORAGUER, Mission Interservices de l'Eau de Loire-Atlantique – Evelyne GOUBERT, Université de Bretagne Sud – Jean-François GUERIN, Président de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Alain GUIHARD, Chambre d'Agriculture du Morbihan – Françoise GUIMAS, DREAL des Pays de la Loire – Franck HERVY, Conseiller Général de Loire-Atlantique – David LAPPARTIENT, Maire de Sarzeau – Guy LE GAL, Maire d'Assérac – Benoît LE GALLIOT, Délégation InterRégionale de l'ONEMA – Olivier LE NEZET, Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan – René LEROUX, Conseiller Général de la Loire-Atlantique – Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine – Monsieur le Président de la CCPR – Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire – Monsieur le Président du COPIL « Rivière de Pénerf et marais de Suscinio » - Monsieur le Président du COPIL « Marais de Guérande, Traict du Croisic et Dunes de Pen Bron » et « Marais du Mès, Baie et Dunes de Pont Mahé » - Jean-Luc RETAILLEAU, Syndicat conchylicole de Pont-Mahé-Pen-Bé – Jean-Yves ROUILLE, Conseiller municipal d'Arzal – Monsieur le Président du COPIL « Marais de Redon et de Vilaine » - Monsieur le Président de la Fédération Nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France

## I. ÉLECTION DU NOUVEAU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE D'ESTUAIRE

Suite à un fort taux de renouvellement des élus de la frange littorale (près de 70 % des élus ont changé), l'actuel Président du Comité d'estuaire, Monsieur RIVAL, a proposé de reporter l'élection du Président et des Vice-Présidents du Comité.

Il semble en effet nécessaire de laisser le temps aux nouveaux élus de mieux connaître le territoire, ses enjeux et l'instance de concertation qu'est le Comité d'estuaire avant de s'engager dans une gouvernance spécifique sur le littoral.

Les membres du Comité d'estuaire ont validé cette proposition. L'élection est donc reportée fin septembre-début octobre 2014.

## II. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES : PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE ET DES PROJETS EN BAIE DE VILAINE

Des nouveaux membres viennent d'intégrer le Comité d'estuaire pour deux raisons :

- l'élaboration de la charte d'organisation validée en février 2014 qui a permis l'intégration notamment des intercommunalités, des projets Natura 2000,...
- les élections municipales qui ont entraîné un fort taux de renouvellement.

Pour cette raison, une présentation succincte a été réalisée par le Président du Comité d'estuaire et la chargée de mission estuaire. Les enjeux et problématiques en baie de Vilaine n'ont pas fait l'objet d'une présentation spécifique en raison du démarrage du diagnostic de la baie de Vilaine. La diapositive ci-dessous montre la multiplicité des usages en baie de Vilaine.



Le Comité d'estuaire a également été présenté : il s'agit d'une instance de concertation sur la baie de Vilaine qui existe depuis 2003, qui est issue de la Commission Locale de l'Eau du bassin de la Vilaine. Elle réunit les élus, les usagers, les associations et les services de l'état du territoire (65 membres). Cinq Vice-présidents (élus dans le collège des élus), associé au Président, constituent le Comité permanent du Comité d'estuaire. Chaque Vice-président est en charge d'une thématique spécifique.

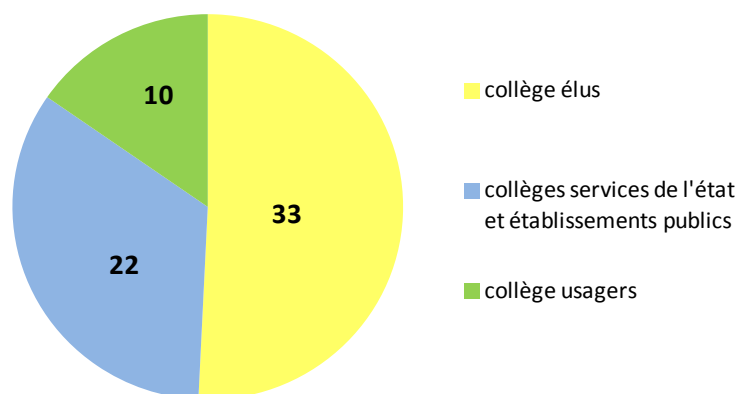
Il s'agit d'une instance au service d'un développement durable de la baie, dont l'objectif est de concilier les activités et les usages et la préservation des ressources et des espaces côtiers. Elle aborde des sujets tels que l'envasement, la qualité de l'eau, des milieux, la satisfaction des usages littoraux,...

Ses missions sont détaillées dans la charte d'organisation du Comité d'estuaire disponible sur le site internet de l'IAV.

### **Les différents collèges et les amendements validés sont les suivants :**

Un point a été réalisé sur la composition du Comité d'estuaire. Il a été l'occasion de faire valider au Comité d'estuaire les amendements à la charte d'organisation qui avaient été demandés depuis le dernier Comité d'estuaire en février 2014.

La composition du Comité d'estuaire est la suivante :



- Collège des élus (33 membres) : communes, intercommunalités, conseils généraux (Psdt IAV), conseils régionaux, Copils Natura 2000.

Le Comité d'estuaire a validé la proposition d'intégrer la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys (SCOT), la commune de Guérande et d'ajouter une voix supplémentaire pour Cap Atlantique.

- Collège des services de l'état et des établissements publics (10 membres) : ONEMA, DREAL, Ifremer, MISE, AELB, Université, AAMP

Le Comité d'estuaire a validé la proposition d'intégrer la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) du Morbihan.

- Collège des usagers (22 membres) : nautisme, agriculture, pêche professionnelle, pêche récréative, conchyliculture, saliculture, assos de défense de l'environnement, compagnie ports Morbihan

Le Comité d'estuaire a validé la proposition d'intégrer l'association Bretagne Vivante.

La charte d'organisation mise à jour est disponible sur le site internet de l'IAV.

### **Les perspectives du Comité d'estuaire :**

Le projet du Comité d'estuaire est l'élaboration d'un plan de gestion durable de la baie de Vilaine. Il s'agit de dépasser les approches mono-thématiques et de co-construire une feuille de route partagée. Cette démarche s'appuie sur trois éléments fondateurs :

Trois éléments fondateurs pour élaborer la feuille de route : un diagnostic partagé, des priorités à définir, un pilotage par le Comité d'estuaire. Le diagnostic, basé sur une analyse bibliographique des données existantes et sur l'expertise des acteurs locaux, a démarré en avril 2014. Deux temps forts de concertation sont programmés : la Rando'Baie le 24 juin sur le terrain et l'atelier « carte mentale » en salle le 15 septembre matin.

### **III. SUBMERSION MARINE : INTEGRATION DES ENJEUX DE SUBMERSION MARINE AUX OUTILS DE PREVENTION DES INONDATIONS EXISTANTS**

Stéphanie Woimant, chargée de mission Inondations à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine, a présenté les enjeux liés au risque maritime en baie de Vilaine et l'outil pouvant accompagner la mise en œuvre d'actions de prévention, prévision et protection contre les submersions sur l'estuaire de la Vilaine : le PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) Vilaine II 2012-2018.

L'objectif de la présentation était de montrer succinctement les enjeux existants en baie de Vilaine par rapport à la submersion marine et de proposer une méthode de travail pour intégrer d'éventuelles actions prévues par les communes dans le PAPI Vilaine II, afin de les faire financer et de préserver une cohérence entre les actions à l'échelle de l'estuaire et du bassin.

La connaissance du risque maritime est contenue dans les documents suivants :

- Le littoral nord:
  - o le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) du bassin versant du Saint-Eloi prescrit en juin 2010 (fluvial)
  - o un PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) en cours sur le secteur de la Presqu'île de Rhuys-rivière de Pénerf, porté par la DDTM du Morbihan
- le littoral sud :
  - o le PPRI du bassin versant du Mès à venir. Une étude des aléas submersion marine et érosion côtière est en cours sur l'ensemble des communes littorales du département.
- L'ensemble du littoral en Morbihan :
  - o le schéma départemental de prévention des risques littoraux mené par la DDTM du Morbihan en 2011/2012

Des cartes du schéma départemental présentant les risques de submersion marines (aléa centennial + 0,2 ou + 0,6m) ont été présentées. En première approche, les communes de Damgan, Tour du Parc et Sarzeau sont les plus impactées (200 à 500 bâtiments impactés), puis Billiers, puis Penestin, Arzal, Muzillac, Surzur (moins d'une cinquantaine de bâtiments impactés). Les communes de Camoël et d'Ambon ont des enjeux presque nuls.

De nombreuses remarques ont été formulées par rapport à ces cartes :

- Les houles ne sont pas intégrées dans la modélisation utilisée pour élaborer les cartes du schéma départemental, c'est un manque important. Il a été précisé que le PPRL en cours sur le secteur de la Presqu'île de Rhuys-rivière de Pénerf intégrait la houle et serait donc beaucoup plus précis que celles du schéma départemental. Dans tous les cas, le déferlement n'est pas si important que cela dans ce secteur.
- Il est apparu surprenant de ne pas voir d'enjeux sur certains secteurs de la commune de Damgan.
- Les cartes du schéma départemental réalisées à partir du niveau marin extrême actuel + 0,2 ou 0,6 m ne semblent pas suffisantes par rapport aux derniers travaux du GIEC.
- Une question a été posée par rapport à l'impact de l'envasement sur les capacités d'évacuation des crues. Il n'est aujourd'hui pas possible d'y répondre de façon certaine, mais il semble que l'envasement n'ait pas d'impact.
- Il sera nécessaire de travailler également sur l'érosion côtière et pas seulement sur la submersion marine.

En conclusion, de nombreux enjeux apparaissent sur l'estuaire de la Vilaine. Des actions de prévision des submersions (alerte, ...), de prévention des submersions (plans communaux de sauvegarde, communication sur les risques, repères d'inondations, ...) et de protection contre le risque de submersion marine (endiguement, ...) doivent être envisagées et appliquées. Elles pourraient être intégrées au PAPI de la Vilaine à conditions d'être conformes aux critères d'éligibilité. Ce PAPI a été labellisé en 2012 et sera revu à mi-parcours, fin 2015. Le budget actuel total du PAPI est de 2.2 M€ HT.

Un PAPI est également en cours sur la partie littorale du bassin de la Vilaine. Il est porté par Cap Atlantique sur les bassins du Mès et sur les Marais de Guérande et l'étier du Pouliguen.

Le Comité d'estuaire a validé la mise en place d'un groupe de travail avec les principales communes concernées par les enjeux submersions marines afin d'échanger sur leurs éventuels projets et éventuellement d'inscrire des actions lors de la révision prévue à mi-parcours du PAPI, soit fin 2015. Ce groupe de travail sera lancé à la rentrée. Les résultats des travaux seront présentés en Comité d'estuaire mi-2015.

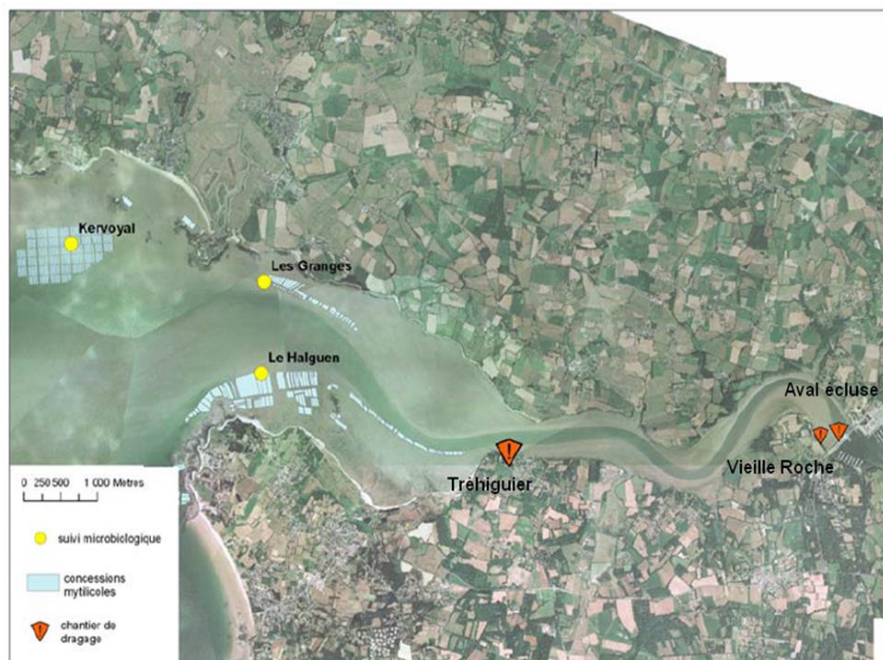
Il est par ailleurs possible, entre autres, dans le cadre du PAPI, que l'IAV accompagne des communes pour la mise en place de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et de repères de submersion.



## IV. QUESTIONS DIVERSES

### 1. Dragages estivaux dans le port de Tréhiguier

Des dragages sont effectués tous les hivers entre octobre et mars dans l'estuaire de la Vilaine sur les sites localisés sur la carte ci-dessous :



Suite à la demande des professionnels du port de Tréhiguier de draguer en été, le Comité d'estuaire a validé en février 2014 la mise en place de dragages estivaux à Tréhiguier lors des grandes marées de fin juin-début juillet et de fin août-début septembre.

Les dates précises d'intervention du rotodéverseur sont les suivantes :

- du 25 juin au 1er juillet 2014 (coef entre 70 et 80)
- du 24 août au 30 août 2014 (coef entre 73 et 85)

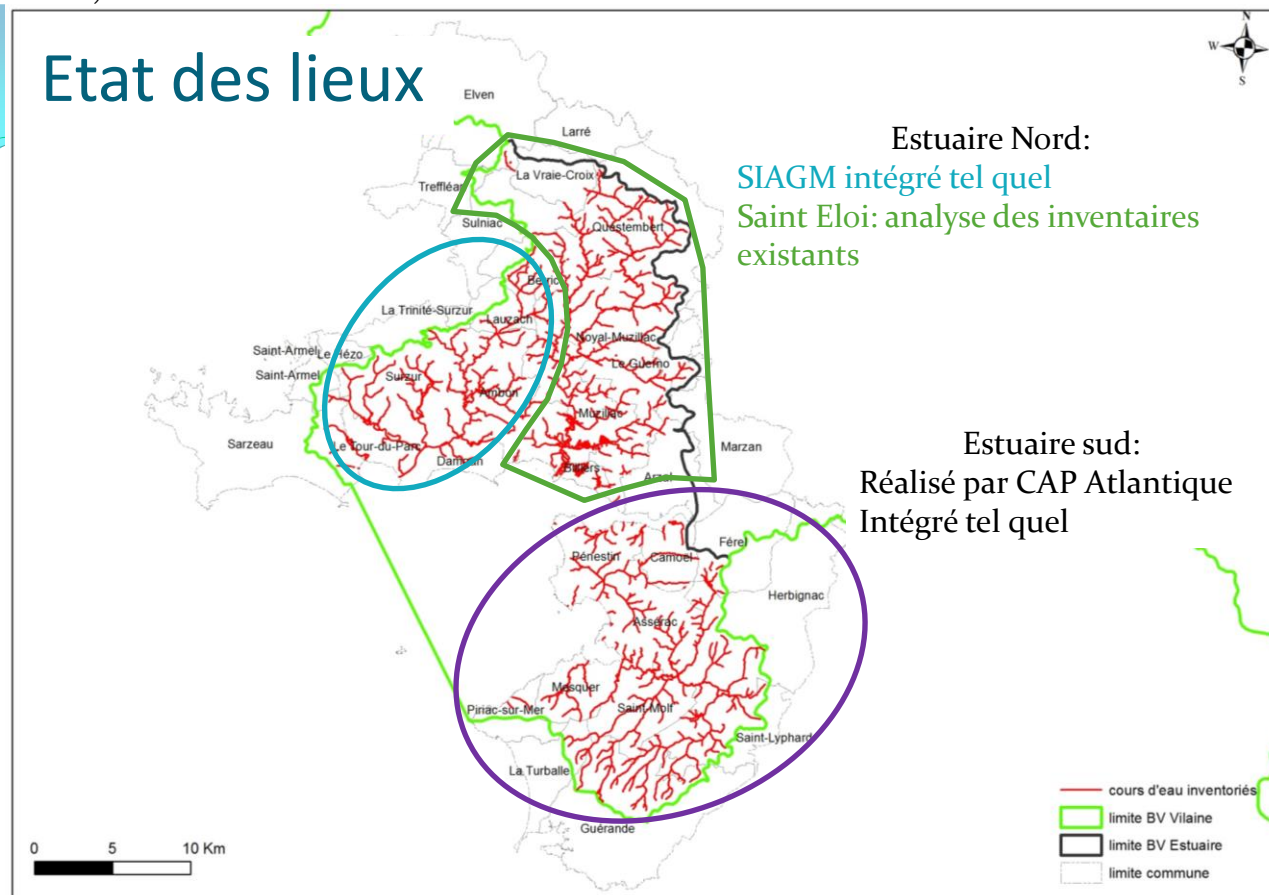
### 2. Inventaires des cours d'eau sur le St Eloi

La préservation des cours d'eau et l'atteinte du bon état écologique nécessitent de mieux connaître les cours d'eau pour mieux les protéger et empêcher toute nouvelle dégradation. Aujourd'hui ces cours d'eau peuvent être mal connus, ce qui nécessite la mise en place d'inventaires complémentaires. Ces inventaires complémentaires démarrent en 2014 sur les bassins côtiers de la baie de Vilaine. Ils sont réalisés par l'IAV.

Par cette présentation, le Comité d'estuaire est informé des modalités de réalisation dans le contexte de la baie de Vilaine, et notamment sur le bassin du St Eloi.



L'inventaire des cours d'eau permet de mieux connaître les cours d'eau en tête de bassin, qui sont essentiels au bon fonctionnement global des cours d'eau situés à l'aval. Aurore Lebreton, Chargé de mission « inventaires cours d'eau » a présenté la démarche d'inventaire sur les bassins côtiers de la Vilaine. Au final, les inventaires complémentaires vont être menés sur le bassin St Eloi, car les inventaires réalisés par le SIAGM ou Cap Atlantique sur les autres sous-bassins sont fiables et seront intégrés tels quels dans la base de données des cours d'eau du bassin de la Vilaine (cf carte ci-dessous).



05/06/2014

Actualisation inventaire cours d'eau Estuaire

La définition d'un cours d'eau selon la SAGE Vilaine a été présentée. Un cours d'eau se définit selon 4 critères :

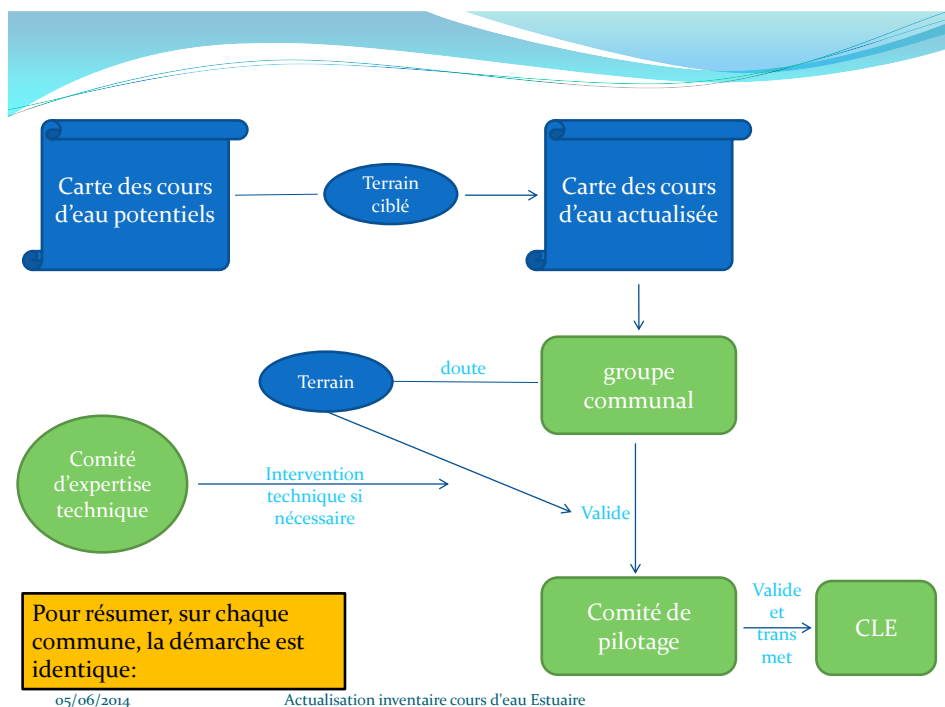
- Une berge de plus de 10 cm entre le fond et le niveau du sol
- Un substrat différencié distinct du sol de la parcelle voisine
- Un écoulement indépendant des pluies
- Des organismes aquatiques inféodés au milieu

Si 3 ou 4 critères sont vérifiés, il s'agit d'un cours d'eau.

L'organisation la suivante :

- Un Comité de pilotage spécifique va être organisé, comprenant l'IAV, l'ONEMA, la DDTM 56, la Chambre d'agriculture 56, la FDPPMA 56, le SIAGM, Arc Sud Bretagne, la communauté de communes du Pays de Questembert, la Région Bretagne et l'Agence de l'eau.
- Un comité d'expertise technique composé de la Fédération de pêche, la Chambre d'agriculture, l'ONEMA, la MISE ou la DDTM peut intervenir si nécessaire.
- Un groupe communal est constitué pour travailler sur le terrain si nécessaire.
- La CLE valide ensuite les inventaires.

Le schéma ci-dessous explicite la démarche :



Une année est prévue pour les 3 sous bassins côtiers, les travaux débuteront en septembre 2014 pour une fin au plus tard en août 2015. Les inventaires seront présentés en Comité d'estuaire à l'automne 2015.

### 3. Echanges divers

- Des échanges ont eu lieu par rapport au manque de structure porteuse pour la gestion des milieux aquatiques sur le bassin du St Eloi. Ce bassin est en effet un des derniers du bassin de la Vilaine qui n'a pas de structure porteuse sur cette thématique. Un premier travail de diagnostic a été mené par des étudiants l'hiver dernier, afin de permettre d'apporter une première vision de ce territoire. Les principaux éléments de ce travail seront présentés à l'automne 2014 aux élus concernés.
- La qualité des eaux littorales a fait l'objet d'échanges. Il serait intéressant de prévoir une session spécifique sur la qualité de l'eau lors d'un prochain Comité d'estuaire. L'Agence de l'Eau et Ifremer ont alerté sur la tendance à la dégradation de la qualité bactériologique des eaux littorales et sur le mauvais état écologique des masses d'eau côtières par rapport au phytoplancton.

En cas de remarques, merci de contacter Flore SALAÜN : [flore.salaun@eptb-vilaine.fr](mailto:flore.salaun@eptb-vilaine.fr) ou au 02 99 90 88 44.

**NB :** Ce compte-rendu est téléchargeable sur le site Internet de l'IAV (<http://www.eptb-vilaine.fr>) ainsi que l'ensemble des diaporamas présentés lors de ce Comité d'Estuaire.